



Manuel Inscriptions (licences) FIS ski de fond dans Fairgate

Table des matières

1.	Introduction	3
2.	Remarques importantes	4
3.	Instructions étape par étape	4
3.1.	Prolonger une licence FIS existante.....	4
3.2.	Supprimer une licence FIS existante.....	5
3.3.	Demander une nouvelle licence FIS	5

1. Introduction

Les inscriptions pour le ski alpin ainsi que pour les disciplines nordiques se font depuis octobre 2023 via l'outil en ligne Fairgate. Le passage à Fairgate entraîne des simplifications administratives pour les ski-clubs, car il n'est par exemple plus nécessaire de saisir des données supplémentaires. La facturation se fera désormais au printemps, au même moment que les autres frais encourus par le ski-club.

Depuis octobre 2023, toutes et tous les athlètes doivent s'inscrire via Fairgate pour participer à une compétition. **Il est expressément recommandé de faire participer également les jeunes athlètes (né(e)s en 2014 et plus jeunes), pour lequel(le)s il n'y a pas de frais d'inscription. Une inscription exhaustive simplifie le transfert de données pour les compétitions et permet un système de live timing.** Les athlètes inscrit(e)s figurent sur le site Internet de la COC (il n'y a pas de licences physiques).

Les inscriptions doivent être effectuées par les responsables des clubs licenciés entre le 1^{er} octobre 2024 et le 15 novembre 2024 dans Fairgate et les documents nécessaires doivent être téléchargés. Les originaux de ces documents (par exemple la déclaration de l'athlète) restent auprès des ski-clubs. L'inscription est également possible à tout moment pendant la saison de compétition, sans frais supplémentaires.

Le traitement de la licence FIS pour la discipline ski de fond se fait également via Fairgate. L'outil d'inscription dans Fairgate sera à la disposition des responsables de clubs licenciés à partir du 1^{er} octobre 2024.

Le changement de système n'a aucune incidence sur les compétitions estivales dans les disciplines nordiques. Les inscriptions antérieures effectuées pour ces compétitions restent valables pour les événements d'été/de fin d'été qui doivent encore avoir lieu.

2. Remarques importantes

- Les informations et les dispositions nécessaires pour les inscriptions (licences) se trouvent dans les documents « Dispositions relatives à l'inscription aux compétitions de ski alpin de Swiss-Ski » et « Dispositions relatives à l'inscription aux compétitions de ski nordique de Swiss-Ski » (sur le site Internet de la COC et dans la banque de données Fairgate du club, sous « Documents »).
- Le modèle le plus récent de la déclaration de l'athlète est disponible à la fois sur le site Internet de la COC et dans la banque de données Fairgate du club, sous « Documents ». Si l'athlète n'est pas majeur(e), la déclaration de l'athlète doit être signée par l'un des parents.
- Les demandes de licence seront traitées après le 15 novembre 2024. Avant cela, les données actuelles ne sont pas visibles sur la page de la COC ou sur la page de la FIS.
- Les inscriptions accordées ne peuvent plus être supprimées après le 15 novembre 2024 et seront facturées.
- Les inscriptions demandées en cours de saison nécessitent un délai de traitement de 2 à 3 jours ouvrables de la part de Swiss-Ski (veuillez demander l'inscription correspondante suffisamment tôt avant le délai d'inscription de la compétition concernée).
- La condition préalable à l'octroi d'une licence FIS de ski de fond est une inscription (licence) Swiss-Ski valable/complète. Voir à ce sujet le manuel pour les inscriptions (licences) Swiss-Ski.
- Les licences FIS de ski de fond ne peuvent être délivrées qu'à des athlètes de nationalité suisse.

Pour qu'une inscription soit possible, les données suivantes doivent impérativement être disponibles pour toutes et tous les athlètes :

- 1) Inscription Swiss-Ski valable (licence)
- 2) Copie recto-verso de la carte d'identité / du passeport (en tant que document unique) téléchargée sur Fairgate
- 3) Déclaration de l'athlète FIS signée et téléchargée recto-verso (en tant que document unique)


3. Instructions étape par étape

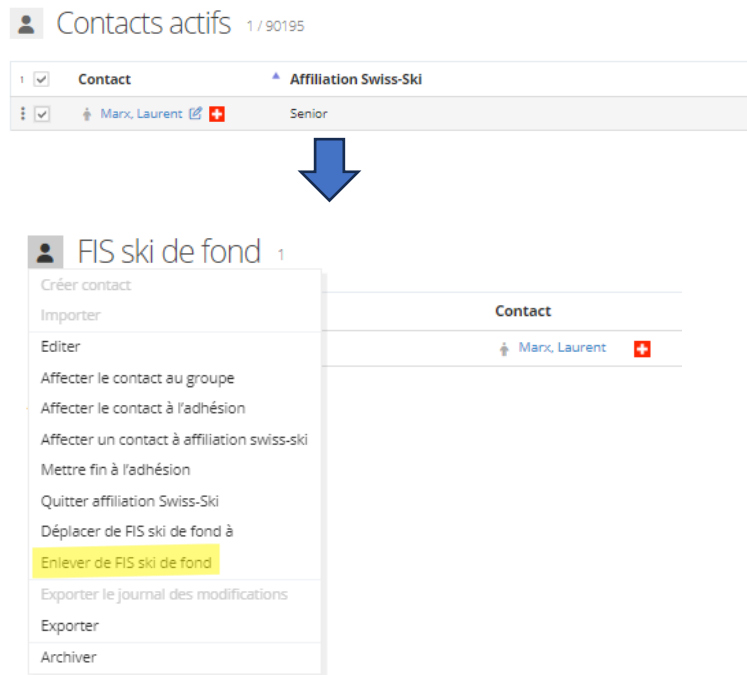
3.1. Prolonger une licence FIS existante

Les inscriptions Swiss-Ski existantes pour la saison 2023/24 sont à chaque fois visibles dans le rôle « Licence Swiss-Ski accordée » (FIS ski de fond).

1. Ouvrir le rôle « Licence Swiss-Ski accordée » (ski de fond)
2. Chercher l'athlète
3. Ouvrir le contact et vérifier les trois champs de données suivants :
 - Le champ de données « Nous confirmons que la copie de la carte d'identité/du passeport est en possession du club et qu'elle a été contrôlée » doit contenir la valeur « Ja » (« Oui »).
 - Le champ de données « Nationalité (code CIO) » doit contenir le code pays.
 - Le champ de données « Nous confirmons par la que la déclaration ATH est en possession du club et qu'elle a été contrôlée » doit comporter la valeur « Ja » (« Oui »).
4. Si les trois champs de données sont correctement remplis, il n'y a rien d'autre à faire et l'inscription existante est valable pour la nouvelle saison.
Si l'un ou plusieurs champs de données sont manquants, le club doit les compléter avant le 15 novembre 2024 pour que l'inscription soit valable pour la nouvelle saison.

3.2. Supprimer une licence FIS existante

1. Ouvrir le rôle « Licence Swiss-Ski accordée » (ski de fond FIS)
2. Chercher un(e) athlète
3. Supprimer l'athlète du rôle correspondant comme suit :
 - Cocher la case de la personne
 - Appuyer sur le bouton à gauche du titre 
 - Sélectionner « Elever de FIS ski de fond » et confirmer en cliquant sur « Enlever ».



Cette mise à jour doit être effectuée avant le 15 novembre 2024. Les athlètes qui apparaissent dans le rôle « Licence Swiss-Ski accordée » après le 15 novembre 2024 se verront attribuer une inscription/licence Swiss-Ski pour la saison à venir et seront facturé(e)s au club (si toutes les conditions sont remplies).

3.3. Demander une nouvelle licence FIS

1. Faire remplir la version actuelle de la déclaration de l'athlète FIS et demander une copie de la carte d'identité/du passeport.
2. Ouvrir le contact dans Fairgate et :
 - Télécharger la copie de la carte d'identité/du passeport recto-verso comme un seul document dans le champ de données « Stockage facultatif de la copie de la carte d'identité/du passeport » (obligatoire pour la licence FIS)
 - Télécharger la déclaration de l'athlète FIS signée dans le champ de données « Déclaration d'athlète FIS ».



Inscriptions (licences) +

Stockage facultatif Déclaration d'athlète Swiss-Ski Sélectionner fichier

Nous confirmons par la que la déclaration ATH est en possession du club et qu'elle a été contrôlée. Ja Nein

Déclaration d'athlète FIS existante Ja Nein

Nationalité (code CIO)

Stockage facultatif de la copie de la carte d'identité/du passeport Sélectionner fichier

Nous confirmons que la copie de la carte d'identité/du passeport est en possession du club et qu'elle a été contrôlée. Ja Nein

Déclaration d'athlète FIS Sélectionner fichier

3. Dès que les données sont correctement saisies dans Fairgate, la licence FIS peut être demandée.
- Pour cela, rechercher la personne dans les contacts actifs.
 - Affecter la personne au rôle correspondant (Demander une licence Swiss-Ski -> FIS ski de fond) par glisser-déposer.
 - Sélectionner ensuite la fonction « demandé » et enregistrer la demande.

The screenshot shows the 'Rôles' sidebar on the left and the 'Contacts actifs' list on the right. The 'Demande de licence Swiss-Ski' role is highlighted in the sidebar. The 'Contacts actifs' list shows a table with columns for 'Contact' and 'Action'. The contact 'TEST LMX (Marc Laurent)' is highlighted in the list.

Contact	Action
Marc Laurent E	<input type="checkbox"/>
Marc Laurent	<input type="checkbox"/>
Marc Laurent	<input type="checkbox"/>
Marc Laurent	<input type="checkbox"/>
TEST LMX (Marc Laurent)	<input type="checkbox"/>

L'inscription (licence) demandée est contrôlée par Swiss-Ski et si tous les documents sont corrects, Swiss-Ski attribue au contact le rôle « Licence Swiss-Ski accordée ». Ce rôle ne peut être traité que par Swiss-Ski après le 15 novembre 2024.